

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 82

Artikel: Grand sweepstake des loisirs : Hugo à gogo, Toto en loto
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais comme l'imposition indirecte est pour l'essentiel réglée par la Confédération, l'adaptation du régime actuel ne pose pas de problèmes particuliers. La T.V.A. pourra être introduite en temps voulu. D'ici là, l'Icha est susceptible d'aménagements; et il suffit pour le reste de constater un très large accord sur l'entrée en matière et sur le fait que le souci des industriels de ménager leur capacité concurrentielle donne à la gauche de bonnes cartes de négociation, soit qu'elle se batte pour obtenir un élargissement de la liste des produits de première nécessité exonérés d'impôts indirects, soit qu'elle lutte pour que soient frappés plus lourdement les produits de luxe ou certains services, telle la publicité.

L'impôt fédéral sur les personnes morales

L'inégalité de l'imposition des sociétés sur l'ensemble du territoire suisse n'est pas défendable. Ce système entraîne la sous-enchère fiscale; il favorise abusivement certaines communes ou certains Cantons alors que l'activité des sociétés s'étend souvent à l'ensemble du territoire suisse, qu'elle provoque parfois des charges pour d'autres collectivités que celle qui abrite le siège social et qui encaisse l'impôt. A l'unification de l'imposition des personnes morales, on a fait mille objections. Or M. Keller, orfèvre en la matière, écrit: « Une imposition uniforme des personnes morales serait un moyen efficace de combattre ces disparités ». Et M. Keller est orfèvre non seulement comme spécialiste des questions fiscales, mais parce que le Canton de Saint-Gall a introduit l'imposition uniforme des sociétés sur l'ensemble de son territoire, supprimant ainsi les fantaisies des fiscaux communaux, mais redistribuant aux communes une partie du produit de l'impôt sur la base d'une authentique péréquation financière. Glaris va, à son tour, adopter cette solution.

Nouvelle concordance!

Mais est-il possible, dans le prochain programme financier, de préparer de telles solutions?

Un moyen de suppression des inégalités fiscales

On nous excusera, ici, de donner un tour schématique à notre article. Didactisme d'abord! La sous-enchère fiscale se manifeste dans l'imposition des gros revenus et dans l'imposition des sociétés; elle se traduit par la disparité des taux communaux et cantonaux.

Globalement, la sous-enchère fiscale se définit par comparaison avec les taux pratiqués dans les pays industriels, de même niveau que la Suisse.

Pour préparer un régime définitif des finances fédérales, la Confédération devrait utiliser l'impôt fédéral direct de telle façon que soient abolies ces disparités, selon le processus suivant:

En ce qui concerne les sociétés:

1. Elle fixe les normes qu'il serait raisonnable d'atteindre, compte tenu des moyennes européennes;
2. elle prend pour point de repère l'imposition la plus basse pratiquée en Suisse (commune + canton);
3. elle augmente rapidement les taux de l'impôt fédéral jusqu'à ce que l'imposition totale (commune + canton + Confédération) atteigne, dans la commune la plus avantageuse qui servait de repère, les normes fixées (cf. point 1);
4. elle rétrocede aux cantons chers, au fur et à mesure que l'impôt dépasse les normes fixées l'excès d'imposition provoqué par l'augmentation de l'impôt fédéral; les cantons à leur tour en tiennent compte et considèrent comme prépaiement de l'impôt cantonal l'excès prélevé par le fisc fédéral.

En ce qui concerne les personnes physiques:

Même procédé. Normes fixées pour les gros revenus; augmentations jusqu'à ce que la commune la meilleur marché soit amenée au niveau choisi; rétrocession dès qu'il y a excès d'impôt.

Ce système, du point de vue technique, peut être appliqué de deux manières. Rigide, selon le schéma que nous présentons ici. Souple, c'est-à-dire que les cantons pourraient être autorisés en cours d'opération à augmenter leurs impôts cantonaux sur les per-

sonnes physiques pour bénéficier eux-mêmes et non la Confédération, de l'égalisation des taux.

A partir de cette mise en équilibre, la répartition de la matière fiscale entre la Confédération et les cantons ne présenterait plus de difficultés majeures.

Les avantages d'une solution par étapes

Un tel schéma, ou d'autres de même type, n'ont en soi rien d'extravagant. Dans des domaines différents, l'harmonisation entre les Six du Marché commun faisait appel à des techniques de cette nature.

Un tel schéma ne préjuge pas, rigoureusement, des solutions définitives, à propos desquelles on constate une concordance des spécialistes, mais il rend ces solutions possibles.

S'il est difficile d'estimer le gain en recettes d'une telle opération, elle aurait l'avantage d'offrir aussi bien aux cantons qu'à la Confédération des ressources supplémentaires.

Mais une telle formule devrait permettre avant tout, et c'est plus important encore, un déblocage politique. Un Sofortprogramm II n'a guère de chances de réussir, nous avons dit pourquoi. Une solution par étapes, elle, recevrait incontestablement le soutien de ceux que choquent les inégalités actuelles, qui souhaitent les abolir sans tuer l'autonomie cantonale, qui désirent préparer la réforme de 1974.

Les élections auront eu ceci de positif que le gouvernement va être contraint d'innover, de combattre par l'imagination l'opposition. Faute de quoi il risque des éclats, des éclatements et des déconvenues.

Grand sweepstake des loisirs: Hugo à gogo, Toto en loto

Il y a ceux qui publient des livres pour les faire lire: ce sont des éditeurs. Il y a ceux qui ne publient des livres que pour les vendre: ce sont des marchands de papier imprimé. Et puis il y a ceux qui éditent Victor Hugo pour vous offrir une villa, 3 DS, 6 téléviseurs en couleurs, 30 chaînes stéréo, 100 transistors, 60 services d'argenterie, 200 électrophones, 200 albums de disques, 300 livres et en plus, oui en plus, un mystérieux cadeau gratuit. Ce sont des organisateurs de « grand sweepstake ». Qu'est-ce qu'un sweepstake? C'est un tirage où vous pouvez gagner une villa, 3 DS, 6 téléviseurs, etc...

Attention, ce loto est gratuit, absolument gratuit, il ne vous coûte rien, pas même quatre sous; les organisateurs fournissent jusqu'au timbre-réponse qui vous permettra d'y participer, et ils n'exigent pas que vous lisiez Victor Hugo ou que vous achetiez les œuvres de Victor Hugo.

Il y a donc les éditeurs, les marchands de papier, et les Pères Noël d'une publicité qui atteint les limites de l'impudeur.

Beaucoup de nos lecteurs ont reçu ce prospectus à faire saliver...; ça mérite tout de même une lecture en commun.

Ouvrir l'enveloppe

Vous recevez des paperasses dans votre boîte aux lettres. Distraitement vous les passez à la corbeille. La bonne publicité arrête ce geste. L'enveloppe doit donc vous être adressée personnellement munie d'un timbre (très important ce détail); votre nom se lit sous une enveloppe à fenêtre. Serait-ce du courrier personnel? Immédiatement, votre attention, dans cette minute d'hésitation, va être fixée par une promesse alléchante. A côté de la fenêtre, une indication en caractères rouges: Billet numéroté du

sweepstake de Fr. 500 000 ci-joint. Au recto, les premières précisions: Villa Côte d'Azur, DS 21, télévision, le cadeau surprise, ouvrez donc l'enveloppe, c'est gratuit, il ne vous coûtera rien d'y participer. Ouvrons!

Le contenu: une lettre sur la prédestination

L'envoi contient: une enveloppe réponse à l'adresse du « Cercle des Loisirs », 6 av. Georgette, 1003 Lausanne, une lettre imprimée; un billet de participation; un prospectus.

La lettre vous appelle par votre nom. Essentiel! Vous n'êtes plus un anonyme. On vous connaît. On est votre ami; on vous écrit: « Cher Monsieur Bolomey ». Et en toute simplicité, c'est signé: « Cordialement ». Mais comment expliquer que vous ayez été ainsi arraché à l'anonymat? Quel dieu vous a élu « parmi plusieurs millions de personnes »? Un ordinateur IBM, c'est-à-dire un Etre suprême électronique, vous a sélectionné. Donc vous avez déjà gagné: « vous êtes une des heureuses personnes » admises au Grand Sweepstake.

Sweepstake! le français, c'est la langue sacrée de cette théologie de la publicité. Le Dieu IBM, le numéro porte-bonheur, l'accès au paradis Côte d'Azur. C'est même une théologie subtile de la prédestination. Car le tirage a déjà eu lieu. Quand vous recevez votre numéro, le sort a décidé. La liste des numéros gagnants existe. Elle est déposée chez un huissier (en effet, le concours est international, il touche des millions de personnes; d'où cet huissier parisien). « Vous avez peut-être déjà gagné ». Vous étiez élu, gagnant, avant de naître à ce concours. Gagnant d'une villa, une DS, un téléviseur, un transistor, une chaîne stéréo, etc.

Un prospectus

Couleurs. Format A 4. En première page les belles images d'une villa, d'une DS, etc., objets dont on précise chaque fois la valeur marchande: 115 000 fr., 17 450 fr., 6350 fr., etc... La photographie d'une heureuse gagnante d'un tirage antérieur rend plus tangible le rêve. « Voici pour vous une occasion unique de réaliser votre rêve », « Oui! vous pouvez gagner cette splendide villa neuve » etc...

Au recto: un thème lancinant, il faut concourir. Il faut jouer. Ce rappel revient sept fois. Nous les citons.

« Retournez votre billet numéroté aujourd'hui pour savoir si vous avez déjà gagné une superbe villa sur la Côte d'Azur, etc. » « Retournez votre billet numéroté personnel et nous le comparerons à la liste des numéros gagnants ».

« Vous voyez qu'il est inutile de prendre maintenant une décision autre que celle de nous envoyer votre billet numéroté ».

« Envoyez votre billet numéroté aujourd'hui ».

« Mais envoyez votre billet numéroté aujourd'hui même. Pensez qu'il y a peut-être une villa sur la Côte d'Azur ou une DS 21, etc... »

« Rappelez-vous, c'est bien simple: si vous n'envoyez pas votre billet numéroté, vous n'avez aucune chance de gagner ».

Victor Hugo

Il y a tout de même des Victor Hugo à placer. Voici en quels termes est présenté le poète:

« L'œuvre de Victor Hugo est un exposé sans pitié des voies secrètes de l'humanité. Voici « Hernani », dont l'apparition sur scène a déclenché une « bataille » célèbre dans l'histoire du théâtre; Gwynplaine, dont le visage était paralysé dans un hideux sourire; « Ruy Blas », humble défenseur des vertus oubliées... et Victor Hugo lui-même, poète qui se révèle, et amant passionné dont les lettres à Juliette Drouet expriment la force de son désir. C'est la passion, l'émotion — toute la vie — qui surgissent des pages de cet homme qui défia les conventions, provoqua le scandale, osa aller trop loin, et dont l'œuvre le conduisit à la gloire du Panthéon ».

C'est tout, avec toutefois, en bas de page, cette note savoureuse si l'on pense au déballage villa, DS, T.V.

(Suite en page 4)

Grand sweepstake des loisirs: (suite)

« Les œuvres de V. Hugo ont enrichi la culture du monde. Le manque de place (sic) ne nous permet de vous en donner qu'un aperçu ». Suivent neuf titres de Hugo.

Eugène Sué

Celui qui participe au concours et qui ne manifeste pas clairement son intention de ne pas s'engager plus loin reçoit... « Les Mystères de Paris » en trois volumes et un volume de Victor Hugo. Voici le style merveilleux du contrat :

« Oúi, faites-moi savoir si mon numéro a gagné un prix. Envoyez-moi mon cadeau « surprise » gratuit, « Les Mystères de Paris » et le premier volume des chefs-d'œuvre de Victor Hugo pour un examen gratuit de 10 jours. Je dois être entièrement ravi par les textes captivants des livres, les nombreuses illustrations et leur riche reliure, ou je vous retournerai ces volumes dans les 10 jours sans rien vous devoir ».

Naturellement, on spéculé sur la paresse des gens, c'est compliqué de renvoyer quatre volumes, il faut perdre son temps à faire la queue à la poste, dix jours sont très vite passés, d'ailleurs ces trois volumes ne vous coûtent rien : « Les Mystères de Paris » ce n'est que 8 fr. 50 les trois volumes; le premier tome de Victor Hugo est gratuit. Vous ne retournez pas le tout, après quoi vous êtes coincé ainsi que cela est signalé avec la plus extrême discrétion pour 38 (trente-huit) volumes à 12 fr. 80 (plus 0,50 fr. de frais d'envoi).

Victor Hugo n'est donc qu'un prétexte à enfilier 38 volumes. On spéculé et sur son nom et sur l'abondance de son œuvre. Et ça paie.

« Tous Loisirs » est un des gros éditeurs de Suisse romande. M. Gaston Burnand qui le dirige est aussi un des principaux actionnaires des éditions Rencontre, qui ont pignon sur rue.

On ne peut utiliser le nom de Brigitte Bardot pour vendre, sans son accord, une crème de beauté. Mais on peut, bien sûr, utiliser le nom de Victor Hugo pour parler villa, DS, téléviseur, argenterie, et pour vendre du Victor Hugo pendant trois ans au rythme d'un volume par mois. Hugo à gogo. Ça va loin la corruption de toute chose par le fric. Quand une société le tolère à ce point, ça sent le pourri.

P.S. — On peut valablement assimiler ce type de contrat qui engage pour 500 francs le signataire à une vente à tempérament de l'œuvre de Victor Hugo. Or les conditions de la vente par tempérament ne sont pas respectées : le montant global n'est pas clairement indiqué. Si des lecteurs de D.P. connaissent une personne qui s'estime avoir été lésée et abusée, notre journal prendra à sa charge les frais d'une contestation devant les tribunaux.

Quelle discrétion genevoise !

Nos remarques sur les irrégularités des élections genevoises ont été laissées pour compte à l'exception de la « Tribune de Genève » qui les a citées dans son panorama de la presse.

On nous excusera donc de revenir à la charge, surtout après le plaidoyer, à côté du sujet, du « Journal de Genève ». En effet, il n'a pas été répondu aux questions que nous avions posées.

1. Comment est-il possible que deux élections de nature fondamentalement distincte, et par le mode de scrutin et par l'électorat concerné, aient lieu en utilisant un seul bulletin de vote, divisé en deux cases ?

2. Est-il exact que les noms des conseillers nationaux inscrits jusque dans la case du Conseil des Etats ont été considérés comme des suffrages exprimés pour le Conseil national ?

Nous ajouterons qu'il est surprenant de voir des journalistes qui aiment se pencher sur les causes de l'abstentionnisme qui sévit notamment dans l'électorat féminin, trouver normal le fait qu'un système de vote stupide fasse que quelque 5000 électrices se déplacent pour rien.

Ainsi on lit dans le « Journal de Genève » (13.11.):

« On peut bien présumer qu'un nombre important de femmes (réd. entre 4 et 5000) ont également entaché de nullité leur vote en utilisant comme on l'a vu plus haut, sans la moindre adjonction, des bulletins du P.L.C.S. et de l'Alliance sans indiquer au moins un nom de candidat au Conseil des Etats. On peut tout au plus déplorer leur inadvertance. Leur déplacement au local de vote n'a été d'aucun effet, sinon d'améliorer le taux de participation du canton de Genève ».

Un système qui entraîne le déplacement inutile de milliers d'électeurs est absurde. Ça n'intéresse pas les associations féminines, une telle anomalie ?

Et les partis ? Ont-ils si peur que leurs critiques soient prises pour un désir de recommencer le cirque électoral ?

Mais visiblement les remarques que nous avons faites ont dû déplaire à l'amour-propre local. Malgré la signature des collaborateurs genevois de D.P. au générique, nos remarques ont été présentées comme venant d'une « revue helvétique ».

On permettra donc cette fois à la rédaction vaudoise et bernoise de D.P. de constater que les élections genevoises se sont déroulées dans des conditions anormales.

Un prolétariat privé de droits civiques

Dans les commentaires sur les élections fédérales, on a oublié de rappeler ce que chacun sait, à savoir que la Suisse utilise la force de travail d'un énorme contingent de travailleurs étrangers, privés comme étrangers de tout droit de vote.

Dans les fabriques, ils sont au nombre de 277 470, soit le 39 % de l'ensemble des employés de fabriques.

Ils représentent, selon un tableau établi par Max Weber, la proportion suivante dans les principales industries suisses (« Le Peuple », 16.9.1967) :

Industrie du vêtement :	63 %
» du textile :	53 %
» des métaux :	43 %
» des machines :	37 %
» horlogerie :	24 %

Si l'on choisit deux cantons qui ont tenu la vedette lors des dernières élections, Zürich et Genève, on constate qu'à Zürich les ouvriers représentent le 46 % des forces de travail de l'industrie, à Genève le 44 %.

Dans ces conditions, comment parler au nom de la classe ouvrière ?

Une assimilation rapide apparaît nécessaire aussi d'un point de vue politique, sinon la valeur de la démocratie suisse sera durablement entachée.

Vers un NPD helvétique ?

Les commentateurs de l'élection du Dr James Schwarzenbach ont regretté qu'entre au Conseil national un représentant de l'Action contre la pénétration étrangère. Rares sont ceux qui ont fait un rapprochement entre cette élection et la production de la maison d'édition « Thomas-Verlag » que dirige M. Schwarzenbach qui fut aussi l'éditeur de l'hebdo-

madaire « Der Republikaner », de tendance « franquiste », qui avait cessé de paraître il y a deux ans; et nous avions salué sa disparition. Est-ce un nouveau parti extrémiste qui naît à Zürich ? On pourrait le penser en lisant l'interview du nouvel élu accordé à la « Zürcher Woche ». Il y accepte, sous des dehors d'élégance, la qualification d'extrémiste de droite que lui donne l'interviewer.

¹ A citer l'article de M. Vodoz dans la « Feuille d'Avis de Lausanne ».

Connaissance de la Suisse

La « Tagwacht » a publié le 11 novembre le compte rendu suivant d'une séance du Parti socialiste de Lyss. Nous le reproduisons, car il nous a paru intéressant dans sa banalité même : élections tacites, socialisme, paroisse. C'est l'image d'une vie communale paisible dans une société très intégrée. On peut déplorer cette demi-dépolitisation; mais ceux qui parlent des masses ou de la classe ouvrière ne peuvent ignorer que la section de Lyss fait partie aussi de la réalité helvétique, de même que Berne fait partie de la Confédération.

« Le Parti socialiste a tenu à l'Hôtel « Bahnhof », le 7 novembre, une séance bien fréquentée. Au début on consacra un tour d'horizon aux résultats des élections au Conseil national. Le candidat Anton Mäder remercia de la confiance qui lui a été accordée par un grand nombre de suffrages. Fritz Hübscher donna des renseignements sur la prochaine assemblée de paroisse. Le président Walter Brand put apporter l'heureuse nouvelle que le compte « Double jardin d'enfants » a été bouclé favorablement.

» Toni Mäder, président de la commission des entreprises communales, apporta quelques indications sur l'illumination de Noël. Il renseigne ensuite sur l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre. L'assemblée est favorable à des élections tacites : elle propose Arnold Arn comme vice-maire et Robert Suter comme vice-président de la commission scolaire.

Aux divers l'assemblée a décidé, à l'unanimité, de s'adresser à la direction cantonale des travaux pour lui demander de reconsidérer sa décision sur la construction de l'autoroute Lyss-Schönbühl... »

A nos lecteurs

Avec la fin de novembre, tous ceux dont l'abonnement est échu vont recevoir de notre administration un bulletin de versement. Bien que « Domaine public » entre dans sa cinquième année, le prix de l'abonnement reste ce qu'il était à l'origine, soit de 12 francs pour vingt numéros. Nous subissons pourtant comme chacun la hausse des frais : impression, tarifs postaux. Et nous n'avons pas d'autres recettes que le produit de nos abonnements (ni publicité, ni subventions).

Notre seule ressource supplémentaire possible, c'est conséquemment l'augmentation de nos abonnés. C'est la raison pour laquelle nous répétons pour cette fin d'année notre traditionnelle opération, deuxième abonnement.

Celui qui renouvelle son abonnement peut souscrire pour le prix global de 20 francs un deuxième abonnement au profit d'un tiers, non encore abonné.

Pour éviter toute erreur administrative, nous prions instamment nos lecteurs de bien vouloir indiquer clairement au dos du bulletin de versement.

1. Renouvellement de mon abonnement
2. Abonnement nouveau au profit de... (adresse complète lisible).

A défaut de cette mention, l'administration considérerait le surplus comme un cadeau à D.P., ce dont elle vous serait également reconnaissante.